

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable

Source et forage des Laines - Commune de Pignans

Sur demande de la commune de Pignans, domiciliée 7, place de l'hôtel de ville 83790 Pignans et par arrêté 24 mars 2026, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur la mise en conformité de la source et du forage des Laines. Cette enquête, d'une durée de 16 jours consécutifs, se tiendra en mairie de Pignans du 20 avril au 5 mai 2026 inclus. L'enquête porte sur la délimitation des périmètres de protection des eaux autour de ces captages sur le territoire de la commune de Pignans, l'autorisation de prélèvement d'eau en vue de la consommation humaine. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et des périmètres de protection autour de la source et du forage des Laines, situés sur la commune de Pignans ;
- l'instauration des servitudes sur les périmètres délimités sur le territoire de la commune de Pignans ;
- l'autorisation de prélèvement d'eau en vue de la consommation humaine.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comportant notamment un document d'incidences est consultable :

1) sur le site Internet du 1<sup>er</sup> jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7226/>

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante :

[sourceforage-deslaines-epvar@administrations83.net](mailto:sourceforage-deslaines-epvar@administrations83.net)

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet des services de l'État dans le Var à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE>

2) sur support papier, en mairie de Pignans, aux jours et heures indiqués, ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Lieu d'enquête : Mairie de Pignans, Hôtel de ville, 7, place de l'hôtel de ville, 83790 PIGNANS.

Jours de consultation en mairie de Pignans : du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.

Le public pourra adresser ses observations et propositions par lettre, à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête sur les champs captants des Laines à l'adresse suivante : Mairie de Pignans, Hôtel de ville, 7, place de l'hôtel de ville, 83790 PIGNANS.

Monsieur Philippe de Boysère, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, au lieu, jours et heures indiqués ci-après.

Permanences du commissaire enquêteur en mairie de Pignans : les 20, 24 et 29 avril 2026 de 9h à 12h et le 5 mai 2026 de 14h30 à 17h.

Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Pignans, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture et sur le site Internet des services de l'État dans le Var, à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> du code des relations entre le public et l'administration.